

SEUL

Syndicat Étudiant Unitaire et Laïque

**Pour une université publique,
laïque et gratuite pour tous :**

**Non à la hausse des frais d'inscription !
Non au prêt étudiant !**

Conformément à l'agenda posé par le processus de Bologne, le gouvernement entre dans la dernière phase de la destruction et de la privatisation de l'enseignement supérieur. En effet, après avoir détruit le contenu national des diplômes avec les ECTS-LMD (2001-2003), après avoir préparé le démantèlement des universités et la constitution de pôles d'excellence avec le Pacte pour la recherche (2006), après s'être désengagé financièrement et après avoir privatisé son financement avec la LOLF (2006) et la LRU (2007), la dernière étape était celle de la hausse des frais d'inscription. Après les interventions de Gilbert Béréziat, ancien président de Paris 6 et après les menaces de Dauphine en février dernier, cette question est de nouveau posée, d'une part par l'OCDE et d'autre part, par une proposition de loi déposée le 20 février dernier.

L'OCDE vient de rendre public ses *Objectifs croissance 2009* et concernant la France, cinq grandes priorités sont énoncées pour lutter contre son « manque de compétitivité ». Ainsi, elle doit réduire le coût minimum du travail en mettant fin à l'ajustement automatique du montant du SMIC (à défaut de pouvoir le supprimer). Elle doit également assouplir la législation protectrice de l'emploi et assurer une meilleure prévisibilité du coût des licenciements (pour sauvegarder la compétitivité des entreprises en ces temps de crise). Dernière grande priorité, la lutte contre les restrictions réglementaires faussant la concurrence. Les mesures préconisées par l'OCDE sont multiples : faciliter l'ouverture dominicale, mettre fin au numerus clausus dans les professions juridiques et médicales et mettre fin à l'autorisation spéciale requise pour l'ouverture d'un nouveau magasin ou grande surface.

Deux dernières priorités sont mises en avant : « inciter » davantage à poursuivre le travail après 60 ans et achever la réforme de l'enseignement supérieur : « *Élargir l'autonomie des universités au-delà de ce qui a été réalisé en 2007, surtout pour la gestion budgétaire, le recrutement et la rémunération du personnel. De plus, bien qu'on ait facilité les donations de fondations privées aux universités, de nouvelles mesures sont nécessaires pour favoriser le financement privé des universités, notamment en ayant davantage recours aux droits de scolarité, cette mesure se doublant de prêts étudiants remboursables en fonction du revenu ultérieur.* »¹.

Ce rapport démontre bien le lien direct qu'il y a entre la casse des diplômes et leurs « objectifs de croissance ». Celui-ci réside dans la suppression du contenu national des diplômes délivrés par les universités. Ce contenu, défini par le ministère, sanctionnait un volume horaire d'enseignement et un niveau de qualification. Celui-ci était reconnu dans les conventions collectives et le code du travail et donc un titulaire d'une licence, quelle qu'elle soit, d'où qu'elle proviennent, avait un niveau de salaire et de droits garantis. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas : les universités sont libres de modifier le contenu des enseignements en introduisant un stage obligatoire, des cours d'informatique, de rédaction de cv, avec intervenants d'entreprises... Résultat : selon les choix faits par chaque étudiant, une même formation n'aura plus la même « valeur ». Nous allons donc devoir nous « vendre » individuellement sur le marché du travail sans la protection qui nous était auparavant garanti par la convention collective. Ce qui explique qu'il est légalement possible aujourd'hui de payer un bac+8 au SMIC. Et tout cela au plus grand bénéfice du patron. Contrairement aux discours des différents ministres, que les gouvernements aient été de droite ou de gauche, toutes les contre-réformes de l'enseignement supérieur depuis une trentaine d'années ont mené à la déqualification.

Le 20 février dernier, 92 députés UMP ont déposé une proposition de loi visant à la création du prêt étudiant garanti par l'État et à remboursement différé et conditionnel². Ce projet de prêt étudiant était déjà annoncé dans le rapport Hetzel en 2006. Celui-ci consiste en un prêt garanti par l'État, (garant de votre prêt) et dont le remboursement ne débute qu'une fois les études achevées (remboursement différé) et un certain montant annuel de rémunération atteint (remboursement conditionnel). Les charges éventuelles pour l'État seront compensées par la création d'une taxe additionnel sur le tabac. On peut d'ores et déjà s'interroger sur l'intérêt de cette mesure en pleine crise boursière et financière, sur son intérêt lorsque l'on voit le taux de chômage dans la jeunesse explosé.

¹ Rapport de l'OCDE disponible sur <http://www.oecd.org/dataoecd/4/2/42263534.pdf>.

² Voir à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/propositions/pion1391.pdf>.

Pourquoi vouloir mettre en place un système de prêt étudiant alors qu'il existe un système de bourses sur critères sociaux qu'il suffit simplement d'augmenter en quantité et en qualité ? La réponse est dans les sources de cette proposition de loi : un rapport de l'EDHEC d'octobre 2008³. Celui-ci dénonce le système des bourses sur critères sociaux qui peuvent subventionner des « étudiants peu motivés ». A sa place, il prône la mise en place d'un système de bourses au mérite sur critères sociaux, des bourses d'excellence pour une minorité. Pour les autres, le rapport défend ce système de prêt à remboursement conditionnel, en sachant que le pendant de ce prêt est la « responsabilisation » des étudiants par l'augmentation des frais d'inscription en fonction de la « valeur » de la formation. En clair, plus la formation est élitiste, plus on trouve rapidement un emploi après sa validation (« employabilité »), plus celle-ci coûtera cher. On a dès aujourd'hui des exemples : DU Droit allemand à Paris I à 1600 euros l'année, Master à Aix-Marseille III à 3500 euros l'année... La volonté est claire, avec la privatisation de l'enseignement supérieur, la hausse des frais d'inscription ne fait que commencer. Le processus de Bologne vise à appliquer le modèle des grandes écoles dans lesquelles on achète purement et simplement son « diplôme », son carnet d'adresses.

Évolution du montant des frais d'inscription à l'université (2003-2009).

Rentrée	2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
Diplôme	<i>En Euros⁴</i>	<i>En %</i>	<i>En Euros</i>									
Licence	141	6,5%	150	4%	156	3,8%	162	1,8%	165	2,5%	169	
Master	141	35%	190	4,7%	199	12%	211	1,9%	215	5%	226	
Doctorat	278	4%	290	5,2%	305	4,9%	320	1,8%	326	5%	342	

Les pourcentages d'augmentation entre 2003 et 2008 sont sans commentaires : +20% pour la Licence, +60% pour le Master, +23% pour le Doctorat. Ce qui représente une augmentation de +28 euros pour la Licence, +85 euros pour le Master, +64 euros pour le Doctorat.

Alors que le système des bourses est remis en cause par le développement des bourses au mérite, alors que les logements universitaires sont trop cher et en nombre insuffisant, alors que les tickets de RU augmentent chaque année, nous devons lutter contre la privatisation de l'enseignement supérieur et ses conséquences sur la précarité étudiante. La hausse des frais d'inscription démontre en quoi la privatisation des CROUS et la LRU sont intimement liées. En accord avec les préconisations de l'OCDE et dans le cadre du processus de Bologne, le gouvernement pille le système d'aide social étudiant afin de favoriser l'émergence de cantines et de logements privés, qui s'intégreront dans les campus "autonomes" et les pôles d'excellence. Le prêt étudiant, comme toute autre forme de financement privé des études, est en ce sens une arme de destruction des bourses. La lutte contre la privatisation des CROUS est indissociable de la lutte contre la LRU.

**Non à la hausse des frais d'inscription !
Gratuité totale de l'enseignement supérieur !**

**Non au prêt étudiant !
Bourses sur critères sociaux à hauteur des besoins
jusqu'à résorption de la précarité étudiante !**

**Non au démantèlement et à la privatisation des CROUS !
Abrogation de la LRU !**

<http://fseul.free.fr>

³ Voir : http://professoral.edhec.com/jsp/fiche_document.jsp?CODE=1224582486388&LANGUE=0&RH=prof3-3

⁴ Ce montant ne concerne que les frais universitaires. Ne sont pas compris les frais de sécurité sociale et les frais illégaux pratiqués par une majorité d'universités (frais de visite médicale, de bibliothèques, de photocopies...).